

Mai 2019

Cahier d'acteurs de FNE-IDF sur le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT Métropolitain

Contribution de France Nature Environnement Île-de-France

France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations franciliennes de protection de la nature et de l'environnement. Elle est le porte-parole de plus de 400 associations, unions ou collectifs départementaux et locaux.

Ce deuxième cahier d'acteur de FNE-IDF porte sur le document d'orientations et d'objectifs (DOO) en cours d'élaboration. Après nous être exprimés sur le diagnostic qui préfigurait le PADD, nous souhaitons rappeler ce que nous attendons du règlement du SCOT métropolitain.

Le PADD, tel qu'il a été rédigé, s'appuie sur deux présupposés : la métropole est une ville monde et il n'y a pas de limites à sa croissance ! Nous nous inscrivons en faux contre cette dernière affirmation. Bien sûr, certaines ressources vont croître, celles liées à la culture et à la dématérialisation, c'est une bonne chose. Par contre, nous savons que nous vivons dans un monde aux ressources limitées et il n'est pas question pour nous de cautionner toutes les formes de croissance. Nous sommes partisans de plus de sobriété et de résilience, nous regrettons, par exemple, que les mesures de taxation des hydrocarbures ait été mal présentées et mal mises en œuvre, aboutissant au blocage que nous connaissons aujourd'hui. Il faudrait aussi taxer les émissions de carbone, à la hauteur prévu par le dernier rapport Stern. Aujourd'hui, les « villes mondes » auxquelles la MGP se compare : Londres, Berlin, Stockholm... ont un bien meilleur bilan écologique que la métropole du Grand Paris, il faut complètement repenser nos échanges. Nous sommes partisans de la relocalisation des productions industrielles et agricoles sur notre territoire, au plus près des consommateurs.

Nous aspirons à une métropole résiliente et solidaire qui prend en compte les réfugiés climatique.

Un DOO prescriptif

La question du sens, se pose avec d'autant plus d'acuité que les Établissements publics territoriaux (EPT) peinent à se structurer. Il n'y a guère que les trois territoires historiques : Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Paris Seine Ouest pour avoir avancé dans l'intégration des communes qui les composent. Cette intégration a des limites. Grand Paris Seine Ouest n'a pas commencé à travailler sur un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Au fur et à mesure que les PLU sont modifiés, les modifications sont enregistrées par l'EPT et deviennent « intercommunales ». On est loin d'un projet de territoire ! D'une réflexion de tous les acteurs du territoire qui dépasse les frontières communales.

Dans ce contexte il faut que le SCOT métropolitain incite les communes à réfléchir ensemble à l'avenir de la métropole. Il faut que le DOO soit prescriptif pour les espaces de nature et évite qu'ils deviennent des terrains à bâtir.

Des approfondissements nécessaires

Le diagnostic partagé des espaces végétalisés n'est pas à la hauteur des enjeux : **il faut des cartes de plus haute résolution** (à l'échelle d'un arbre). On ne peut protéger que ce que l'on connaît or de nombreuses petites surfaces ne sont pas pris en compte dans le MOS (un travail très approfondi sur ce sujet a été réalisé par *Environnement 92*. Il démontre, par exemple, que 37,6 hectares d'espaces vert ne sont pas pris en compte à Bourg-la-Reine

La gestion des eaux pluviales et des eaux superficielles doit se traduire par un zonage pluvial pour toute la métropole, une réduction drastique de l'imperméabilisation des sols afin de favoriser l'infiltration à la source, de recharger les nappes phréatiques, diminution des rejets d'eaux usées en Seine, diminution des points de débordement du réseau. A ceci s'ajoutent un plan de prévention des pénuries d'eau en cas de sécheresse : Réduction des fuites du réseau d'eau, Protection des zones de captage en zone rurale par l'éradication des pesticides et engrais chimiques...

La protection des arbres comme un remède au phénomène d'îlots de chaleur. Le DOO doit imposer aussi que la plantation d'arbres doit respecter un espace suffisant pour le système racinaire afin de lui garantir un développement normal et une durée de vie correspondant au moins à son âge de maturité.

La création de mares en zone urbaine très denses (cf ville de Paris) doit faire l'objet de préconisations contraignantes.

L'affirmation (page 57) de l'objectif du PADD de « préserver les lisières non bâties des forêts » ne s'applique pas aux forêts urbaines qui par définition sont cernées par des zones urbanisées. Il faut préciser que sont concernées **toutes les lisières, bâties et non bâties des forêts publiques et privées**. Le DOO à venir doit préciser que la non-constructibilité de la bande des 50 m autour des forêts doit concerner tous les terrains vacants de cette zone.

La trame verte bleue, comme élément structurant de la métropole, doit se décliner à toutes les échelles, y compris à l'échelle d'un quartier dans les zones urbanisées carencées. La nature en ville et la résilience des villes devant les inondations, imposent l'existence de réservoirs de biodiversité en pleine terre. Il faut donc préserver assez d'espaces vacants existants et en créer d'autres dans les espaces carencés. Dans le DOO, il faut imposer, pour les nouvelles constructions, la part d'espaces verts de pleine terre doit être au minimum de 30% de l'unité foncière (surface totale de l'opération) dans les zones non carencées en espaces verts, selon la définition du SDRIF, et de 50 % de l'emprise au sol dans les zones carencées.

Les voies ferrées, les autoroutes, les voies de circulation sont des trames vertes structurantes de la métropole. Le DOO doit préciser la préservation et la création de végétation systématique (arbres, arbustes, haies). Leur gestion doit répondre aux impératifs de diversité d'espèces, avec les contraintes de sécheresse prévisible liée du réchauffement climatique ; de sécurité et de conservation d'un taux de boisement maximal.

La question de la densité

Nous demandons que les espaces verts existants soient sanctuarisés et que de nouveaux espaces soient créés, de façon à mailler le plus solidement possible les différents espaces verts entre eux. Pour autant, nous pensons qu'il faut une certaine densité qui permet de faire bénéficier les habitants de services publics de qualité, de transports en commun performants, des commerces, services et notamment d'une offre culturelle diversifiée... Opposés aux tours par principe, car elles sont beaucoup trop énergivores, nous nous tournons plus volontiers vers les cités jardins, telles qu'elle ont été construites dans l'entre-deux-guerres en région parisienne. De cinquante à soixante dix logements à l'hectare, comme à Fribourg en Allemagne ou Beddington zero energy (BedZED) en Angleterre, nous semble une bonne toise.

N'oublions pas que si nous voulons une métropole résiliente, qui puisse s'adapter au réchauffement climatique, il nous faut consacrer plus d'espaces et de soins à la nature. Nous voulons une ville mixte, aussi bien en ce qui concerne ses habitants que les fonctions qu'elle abrite. Il nous faut plus de surfaces pour l'industrie, l'artisanat, la logistique, l'expression artistique... Plus de nature, plus de diversité, cela veut aussi dire moins de logements. Maîtriser la densité c'est préserver les réseaux, de

fluides comme de transports, qui s'engorgent lorsque la densité de population est trop forte. C'est aussi préserver la santé publique, trop de promiscuité favorise la propagation des maladies, mais aussi induit un mal-être (psychique).

La solidarité plutôt que la concurrence

Une densité de population modérée n'empêche pas de lutter contre le mal-logement, mais il faut accepter de réinvestir les villes moyennes. Le principe du ruissellement, selon lequel la richesse de la métropole irriguerait le territoire, ne marche pas. Les villes moyennes à plus de 100 km de la métropole dépérissent. Il importe de ne pas consacrer tous les moyens dont dispose le pays au renforcement des métropoles car sinon il se passera la même chose que ce qui est arrivé à la SNCF. Les réseaux secondaires, délaissés au profit des TGV, se sont dégradés. Cette question est fondamentale et ne nous éloigne pas de notre sujet. Le SCOT métropolitain sera jugé sur sa capacité à préserver les grands équilibres. Entre la métropole du Grand Paris et le reste du territoire, mais aussi et peut-être surtout avec les autres territoires d'Île-de-France. Nous sommes persuadés qu'il y a une spécificité de la zone dense, mais également qu'il est vital qu'elle développe une coopération avec les territoires plus ruraux qui la bordent.

La préservation des terres

Il n'est pas question que la ville se développe en tâche d'huile mangeant au passage les terres agricoles. Si nous estimons indispensable de soutenir le développement des villes moyennes c'est pour ne pas empiéter sur les surfaces agricoles des départements limitrophes. La métropole a tout à gagner à organiser des circuits courts pour la production maraîchère. Il ne s'agit pas de rendre la métropole autosuffisante mais simplement moins dépendante des exportations de produits frais.

De plus, c'est en s'appuyant sur cette ceinture verte que la trame verte et bleue qui se développe dans les villes gagne en résistance.

Notre solidarité doit par ailleurs s'exercer avec les territoires du bassin versant en amont de Paris. Pour réguler les épisodes orageux et de sécheresse qui se produisent de plus en plus souvent, la métropole a besoin de terres vivantes. Elle doit donc coopérer avec les territoires sur lesquels elles seront implantées.

Le SCOT se doit de souligner cette nécessaire porosité.

D'abord la résilience

Notre cahier d'acteur de juillet 2018 et la présente contribution nous conduisent à souhaiter que la résilience de la métropole soit la ligne de force du SCOT et soit déclinée dans les EPT à travers des projets de territoire.

FNE-IDF

<https://fne-idf.fr>/France Nature Environnement Ile-de-France

2 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS

01 45 82 42 34

luc.blanchard@fne-idf.fr